



**Profession :
assistant·e
maternel·le**

la métropole
GRANDLYON

Un métier d'accueil à domicile



UN DES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

Un·e assistant·e maternel·le est un·e professionnel·le qui accueille les enfants à son domicile ou dans une maison d'assistant·e·s maternel·le·s.

Généralement âgés de moins de 6 ans, elle/il peut garder jusqu'à 4 enfants.

Le professionnel a obtenu l'agrément, pour 5 ans renouvelable, délivré par le Président de la Métropole de Lyon. Cet agrément fixe le nombre d'enfants qu'il est autorisé à accueillir.

- Il exerce le plus souvent sa profession comme salarié : les parents étant les employeurs. Dans ce cas, il bénéficie des dispositions de la Convention collective (salaire, protection sociale, congés...).
- Il peut également être salarié dans un service d'accueil familial, (crèche familiale, par exemple).



SES MISSIONS

L'assistant·e maternel·le a la responsabilité du bien être, de l'épanouissement, de la santé et de la sécurité des enfants qui lui sont confiés.

L'assistant·e maternel·le doit être en capacité de répondre aux besoins fondamentaux de sécurité physique et affective des enfants et de contribuer à leur développement harmonieux.

Afin de répondre au mieux à cette responsabilité, il doit aménager son domicile et adapter sa vie familiale aux contraintes de l'accueil au domicile.



UNE FORMATION

Une formation obligatoire de 120h est organisée et financée par la Métropole de Lyon. Elle est réalisée en deux temps.

→ **Une première partie de 80h**, avant l'accueil d'un enfant, doit permettre à l'assistant-e maternel-le d'acquérir et d'approfondir les compétences et connaissances nécessaires dans trois domaines : les besoins fondamentaux de l'enfant, les spécificités du métier d'assistant-e maternel-le, son rôle et son positionnement dans les dispositifs d'accueil du jeune enfant. Elle est suivie d'une évaluation.

→ **Une seconde partie de 40h** porte sur les mêmes thématiques et a pour objet d'approfondir les connaissances de l'assistant-e maternel-le, en s'appuyant sur son expérience acquise auprès des enfants accueillis.

Cette formation prépare à deux épreuves :

- **le CAP AEPE** (Accompagnement Éducatif Petite Enfance) : UP1 et UP3.
- **PSC1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).



UN MÉTIER EN LIEN AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS

L'assistant-e maternel-le travaille en collaboration avec les professionnels de la PMI de la Maison de la métropole chargés de son suivi, de son accompagnement et du contrôle des conditions de son agrément.

L'assistant-e maternel-le peut adhérer à un relais petite enfance (RPE) près de son domicile. C'est un lieu de rencontre entre professionnel-le-s, de formation et d'information aussi pour les parents. C'est également un espace de socialisation pour les enfants.



Vous souhaitez devenir assistant-e maternel-le ?

Contactez la Maison de la métropole, la plus proche de votre domicile (www.grandlyon.com/mdm) ; une réunion d'information vous sera alors proposée.

UN ESPACE DÉDIÉ

Sur : www.grandlyon.com/services/assistantes-maternelles

les assistant.e.s maternel.le.s disposent d'un espace professionnel avec de la documentation en lien avec leur métier.

Sur : www.monenfant.fr

les assistant.e.s maternel.le.s doivent s'inscrire et actualiser leurs disponibilités. Il permet également la mise en relation entre les assistant.e.s maternel.le.s et de futurs employeurs.

la métropole
GRANDLYON

Métropole de Lyon

20, rue du Lac - CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 63 40 40

www.grandlyon.com